



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## lieux de mémoire

Question écrite n° 21756

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la profanation de 148 tombes du carré musulman du cimetière militaire de Notre-Dame de Lorette. Cet acte haineux a été perpétré un an après la profanation de 52 tombes musulmanes sur ce même site qui est la plus grande nécropole militaire de France. Il s'agit d'un acte odieux qui insulte la mémoire des anciens combattants qui ont donné leur vie pour que la France vive libre. C'est une abomination et une agression contre les vivants, toutes religions confondues, à travers leurs morts. Les inscriptions à connotation raciste et extrémiste qui ont souillé les tombes des soldats musulmans portent atteinte aux valeurs et à l'histoire de France dont on sait qu'elles se sont écrites dans la fraternité et la tolérance au-delà de toute appartenance religieuse. Une enquête est actuellement en cours pour déterminer les responsabilités dans cette attaque délibérée contre l'honneur des soldats musulmans et des anciens combattants. Mais il faut également engager une réflexion sur la protection du site dont l'actualité malheureuse nous révèle la fragilité face à la bêtise humaine. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les moyens qu'il entend mettre en oeuvre afin de sécuriser la nécropole de Notre-Dame de Lorette dans le respect de l'atmosphère de recueillement qui ne doit plus pouvoir être violée de la sorte.

### Texte de la réponse

Les plus hautes autorités de l'État ont fermement condamné les profanations des 148 sépultures de soldats musulmans, commises le 6 avril 2008, dans la nécropole nationale de Notre-Dame-de-Lorette (Pas-de-Calais). Le Président de la République a témoigné le soutien de toute la nation aux communautés directement visées par ces actes inqualifiables et fait part de l'indignation de tous les Français face à des agissements qui sont à la fois racistes et islamophobes. Le chef de l'État a également rappelé que sous les tombes souillées par des inscriptions de misérables, reposent des hommes qui ont combattu héroïquement durant la Première Guerre mondiale, jusqu'à donner leur vie pour la défense de la patrie. Le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants confirme que l'enquête qui a été ordonnée afin de retrouver les coupables est actuellement toujours en cours. Il précise également qu'une étude a été entreprise par les experts du bureau protection et sécurité des infrastructures du service technique des bâtiments, fortifications et travaux (STBFT), dépendant du service d'infrastructure de la défense (SID), afin de mettre le site en sécurité. Cette étude conclut à prendre des dispositions destinées à dissuader, freiner, gêner et détecter les vandales. Il est notamment proposé, à cette fin, de barrer les accès au site le plus loin possible, de planter tout autour de la nécropole une haie végétale épineuse, d'installer sur tout son périmètre un cordon détecteur de passage enterré et des caméras thermiques, ces deux systèmes étant reliés aux services de gendarmerie. Le secrétaire d'État s'engage à ce que ces mesures soient mises en oeuvre le plus rapidement possible.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (12<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21756

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants

**Ministère attributaire :** Défense et anciens combattants

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 29 avril 2008, page 3582

**Réponse publiée le :** 29 juillet 2008, page 6554